

Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

**Présences** À une séance spéciale du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le lundi, 9 septembre 2019, à compter de 19h00, forment quorum et siègent sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers: Jean Beaubien, Éric Tessier, Jacques Mondou et Louis St-Germain.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**Absents** Messieurs les conseillers Claude Villiard et Yvan Côté

**2019-09-095 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Octroi du contrat pour les travaux d'asphaltage du rang St-Antoine
- 4- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2019-09-096 2. Constatation de l'avis de convocation**

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal aux membres du conseil (C.M. art. 153).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2019-09-097 3. Octroi du contrat pour les travaux d'asphaltage du rang St-Antoine**

Considérant que deux soumissions pour une demande de travaux de pavage d'une partie du rang St-Antoine sur une distance d'environ 480 mètres ont été déposées selon les mêmes modalités aux membres du Conseil;

Considérant la soumission de Groupe 132 inc. au montant de 99 815.55 \$ taxes incluses;

Considérant la soumission de Sintra inc. au montant de 84 344.86 \$ taxes incluses;

Considérant que l'octroi du contrat respecte les modalités se retrouvant dans le règlement numéro 197-2018 sur la Politique de Gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'octroyer le contrat à Sintra inc. au montant de 84 344.86 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-098

**4. Levée de la séance**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu que la séance spéciale soit levée à 19h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Georges-Henri Parenteau  
Maire

---

Anny Boisjoli  
Directrice générale/secr.-trésorière

Je, *Georges-Henri Parenteau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

M. Georges-Henri Parenteau, maire

---